



Tel. 026 670 49 29
Fax 026 672 12 86
Postcheckkonto 17-1537-5
www.meyriez.ch
gemeindebuero@meyriez.ch

Procès-verbal de l'assemblée communale du 25.04.2016

(Le procès-verbal de cette assemblée est enregistré sur la cassette du 25.04.2016 et fait partie intégrante du présent procès-verbal. Le texte sera supprimé après approbation de ce procès-verbal par l'assemblée communale.)

Ouverture de l'assemblée	20.00 heures
Présidence	Monsieur Walter Zürcher
Electeurs présents	89
Majorité absolue	45
Scrutateurs	Monsieur Emil Gerzner Monsieur Rolf Hediger

A 20.00 heures, le syndic salue les électeurs/trices présents/tes à la douzième assemblée communale ordinaire de la période législative 2012 – 2016.

Aucune objection n'est soulevée à l'encontre de la convocation à l'assemblée.

Le syndic salue Madame Anina Stalder, nouvelle concitoyenne.

La presse est représentée par Madame Eugénidis (Murtenbieter), Madame Tissot (La Liberté) et Monsieur Sprecher (Freiburger Nachrichten).

Se sont excusés Monsieur et Madame Alessandro et Eveline Pellegrini, Monsieur et Madame Stefan et Monika Buri, Monsieur et Madame Ferdinand et Zázilia Strickner, Monsieur Daniel Tornare et Madame Caroline Fredrich Tornare, Madame Sarah Mäder, Madame Stefanie Zeyer, Madame Anita Schreiber, Monsieur Sébastien Terreaux, Monsieur Andreas Hess, Monsieur German Imoberdorf, Monsieur Gottfried Matter, Monsieur Daniel Zeyer, Monsieur Markus Zürcher, et Monsieur Rolf Michler.

Sont élus scrutateurs à l'unanimité Messieurs Emil Gerzner et Rolf Hediger.

Aucune objection n'est soulevée contre l'enregistrement du procès-verbal sur bande magnétique.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14.12.2015

Un électeur déplore que le procès-verbal n'ait pas été mis en ligne sur le site internet. Il s'abstiendra donc de voter.

le syndic répond, que cela ne se reproduira plus, puisque qu'au point 7 de l'ordre du jour l'achat d'un nouveau site Web est soumis à votation, sur lequel de telles erreurs pourront certainement être évitées à l'avenir.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 14.12.2015 est approuvé avec **11 abstentions**.

2. Résolution sur la manière de convoquer les assemblées communales pour la période législative 2016 - 2021

Le conseil communal propose de ne pas changer le mode de convocation de l'assemblée communale, et donc de procéder comme suit:

- Publication de la convocation dans la Feuille officielle
- Invitation personnelle à chaque électeur/trice

La proposition du conseil communal est acceptée à l'**unanimité**.

3. Délégation des compétences au Conseil communal pour la période législative 2016 - 2021

3.1. Délégation des compétences selon l'Article 10, al. 2 de la LCo

Le conseil communal propose de maintenir la délégation des compétences au Conseil communal comme par le passé et donc de poursuivre comme suit:

- Compétence max. CHF 10'000.00 par année et ce max. 3 x par année

La proposition du conseil communal **est approuvée avec 1 abstention**.

3.2. Délégation des compétences pour l'acquisition de propriété immobilière, la vente ou l'achat de terrains jusqu'à CHF 10'000.00

Le conseil communal propose de maintenir la délégation des compétences au Conseil communal pour l'acquisition de propriété immobilière, la vente ou l'achat de terrains à CHF 10'000.00 par année comme jusqu'à présent.

Une électrice demande, ceci pour combien de fois par an.

Le syndic répond, que cela s'applique une fois par année.

La proposition du conseil communal **est approuvée avec 2 abstentions**.

4. Elections

4.1. Election d'un organe externe de révision

Le syndic informe, que l'organe de révision actuel, la Société CORE AG - Guin, doit être réélu pour la nouvelle période législative, pendant encore 3 ans. Un nouvel organe de révision sera ensuite désigné. C'est pourquoi, le conseil communal propose de maintenir la Société CORE AG dans sa fonction d'organe de révision.

La proposition du Conseil communal **est approuvée à l'unanimité**.

4.2. Election des membres de la Commission financière

Le conseil communal propose les membres suivants pour former la Commission financière:

Président Monsieur Kurt Grüning, Madame Marianne Flühmann, Monsieur Ludwig Wieland, Monsieur Rolf Michler, Monsieur Patrick Demierre.

La proposition du Conseil communal **est approuvée à l'unanimité**.

4.3. Election des membres de la Commission de naturalisation

Le conseil communal propose les membres suivants pour former la Commission de naturalisation:

Président Monsieur Peter Balmer (conseiller communal), Madame Josiane Zeyer (conseillère communale), Madame Barbara Roulin, Monsieur Stefan Buri, Monsieur Werner Fankhauser.

La proposition du Conseil communal **est approuvée à l'unanimité**.

4.4. Election des membres de la Commission pour la révision du plan d'aménagement local

Le conseil communal propose les membres suivants pour former la Commission pour la révision du plan d'aménagement local:

Président Monsieur Claude Lurf (conseiller communal), Monsieur Andreas Spring (conseiller communal), Madame Liliane Brunner, Monsieur Veit Wagner, Monsieur Urs Leuenberger, Monsieur Stefan Haymoz, Monsieur Markus Rohner.

La proposition du Conseil communal **est approuvée à l'unanimité**.

4.5. Election de la Commission des constructions

Le conseil communal propose les membres suivants pour former la Commission des constructions: Président Monsieur Claude Lorf (conseiller communal), Monsieur Charly Pouly, Monsieur Ulrich Stalder, Monsieur Hansruedi Buri, Monsieur Eric Jandrasits.

La proposition du Conseil communal **est approuvée à l'unanimité.**

Un électeur remarque, que seulement 4 femmes sont représentées dans ces commissions. Il encourage les celles-ci à se faire élire dans ces commissions et prie le Conseil communal de prêter attention à une participation plus élevée des femmes à l'avenir.

5. Comptes 2015

5.1. Rapport du Conseil communal

A l'aide d'une présentation Powerpoint, le conseiller communal Andreas Spring, fournit des informations sur les comptes 2015. Il mentionne l'évolution financière dans les domaines, administration, sécurité publique, éducation, culture, culte et loisirs, santé, aide sociale, transport, protection de l'environnement et aménagement du territoire, économie, ainsi que les finances et contributions. Des recettes fiscales de plus de CHF 300'000.00 ont été générées par les acquisitions de propriété immobilière, impôt sur les bénéfices d'entreprise, ainsi que l'impôt foncier. En revanche, les recettes provenant de l'impôt sur la fortune ont été inférieures d'env. CHF 240'000.00 au montant budgétisé. De plus, le montant investi pour l'entretien de „Chatoney Sud“ a dépassé le montant budgétisé.

Dans les autres dépenses, la commune a versé un montant de CHF 239'145.00 à la péréquation des ressources et perçu la somme de CHF 30'676.00 de la péréquation des besoins.

Les amortissements ordinaires se montent à CHF 75'015.00.

Aucun amortissement supplémentaire n'a été effectué.

Le conseiller communal, Andreas Spring, renseigne sur le compte des investissements. Des investissements d'un total de CHF 230'000.00 ont été réalisés; principalement pour l'assainissement routier, et la dernière étape de la construction/rénovation de l' HFR hôpital Meyriez-Morat.

5.2. Rapport de la Commission financière

Monsieur Kurt Grüring, président de la Commission financière, donne lecture du rapport de la Commission. Il recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2015.

Il remercie avant tout le syndic mais aussi le conseil communal pour l'agréable collaboration.

Les paroles de Monsieur Kurt Grüring sont remerciées par des applaudissements.

Un électeur demande, ce qu'il en est de la limite des débiteurs fiscaux d'env. CHF 500'000.00.

Le conseiller communal, Andreas Spring, répond, que ceci peut être inscrit dans les comptes transitoires. Jusqu'à présent, les débiteurs fiscaux n'étaient pas comptabilisés directement sur le compte communal et cela restera le cas.

5.3. Approbation des comptes 2015

Les comptes 2015 sont **approuvés à l'unanimité.**

6. Présentation du plan financier 2015

Le conseiller communal, Andreas Spring, présente au moyen d'une présentation Powerpoint le plan financier 2016 - 2021. Jusqu'en 2021 la commune de Meyriez devra effectuer de gros investissements. Dont, la participation aux coûts de la construction du nouveau centre des sapeurs-pompiers, la participation au coût d'assainissement de la STEP, la construction d'un trottoir longeant la route de Lausanne, ainsi que la construction d'un ponton d'amarrage à bateaux. Les investissements pour le réseau santé Lac GNS, ne sont pas pris en compte.

La conseillère communale, Josiane Zeyer, ajoute que les coûts totaux pour le réseau santé Lac GNS représenteront env. CHF 3 mio par année, et ce pour les 10 prochaines années.

Actuellement, le conseil communal compte avec un déficit d'env. CHF 71'000.00 pour l'année 2016. Ce déficit va constamment augmenter, pour atteindre son point le plus élevé en 2020. En 2021 le déficit sera réversible car le ponton d'amarrage des bateaux générera des recettes.

La „fortune par habitant“ dans la commune va diminuer. Selon le conseiller communal Andreas Spring, le but du conseil communal sera d'échelonner les mandats d'investissement de façon à éviter une augmentation d'impôt.

7. Demande de crédit pour un nouveau site internet

Le conseiller communal Andreas Spring informe, que la gestion du site web actuel de la commune est problématique et onéreuse. Entre-temps, le site doit répondre à certaines exigences imposées par le canton. Il doit avant tout être accessible aux personnes à mobilité réduite. A ce jour, le site web ne répond pas à ce besoin. Une autre exigence, la loi E-Gouvernement, à savoir, la mise en réseau entre le canton et

les communes avec les règlements, directives, etc. Une partie importante d'un site web inclut le service aux concitoyens/ennes du domaine administration. Etant donné que les heures d'ouverture du bureau communal sont limitées, on peut remédier à cette situation par un service en ligne bien organisé.

L'administration est ainsi simplifiée. D'autre part, le site Web est la carte de visite d'une commune et la plate-forme d'information peut être de toute évidence améliorée.

3 offres de prestataires renommés de la région nous sont parvenues. Celles-ci seront examinées le plus rapidement possible par le Conseil communal. Toutes les offres se situent dans un ordre de prix d'env. CHF 12'000.00. Avec des travaux supplémentaires, tels que traduction, etc., la somme de CHF 20'000.00 est réaliste.

Un électeur demande quand est-ce que le portail Web sera ouvert.

Le conseiller communal Andreas Spring répond, que ceci devra être possible cette année encore.

Un électeur demande si la prestation propre est incluse.

Le conseiller communal Andreas Spring répond positivement.

Un électeur demande qui s'occupe de la mise à jour du site

Le conseiller communal Andreas Spring répond, que 4 accès sont prévus. Ainsi au moins 2 conseillers communaux et le secrétaire communal y auront accès.

Une électrice demande à combien se montent les frais annuels de la licence.

Le conseiller communal Andreas Spring répond, que les coûts varient entre CHF 600.00 et CHF 3'000.00/an.

La demande de crédit de CHF 20'000.00 pour un nouveau site internet **est approuvée avec 1 abstention.**

8. Approbation des statuts „Association pour l'évacuation et l'épuration des eaux usées Seeland Sud“

le conseiller communal Claude Lurf précise, que ce sujet a déjà été commenté dans les médias. Il existe un besoin manifeste à fonder une nouvelle Association en collaboration de la STEP Chiètres. Les statuts et divers autres documents seront approuvés par l'assemblée des délégués. La procédure prévoit que seuls les statuts seront approuvés par les communes associées.

Un électeur souhaite connaître les chiffres plus en détail, en cas d'approbation des statuts, signifie-t-il aussi „oui“ aux coûts subséquents, ce qui doit être considéré comme sûr pour les investissements prévus par la commune.

Le conseiller communal Claude Lurf répond, que la STEP Morat aura prochainement besoin de rénovation. De plus, le nombre d'habitants des communes associées a fortement augmenté, dans l'état actuel, la STEP a atteint ces limites. Ainsi les besoins en matière d'investissement sont bien réels, que ce soit seul ou en collaboration de la STEP de Chiètres. Le comité essaye de concilier l'amalgame de ces deux variantes. Il a été constaté que les coûts d'investissement des deux variantes sont sensiblement les mêmes. Cependant, les avantages d'une structure commune par rapport à une structure individuelle, telle qu'elle existe aujourd'hui, réduisent les coûts d'exploitation annuels.

Les statuts „Association pour l'évacuation et l'épuration des eaux usées Seeland Sud“ **sont approuvées avec 1 abstention.**

9. Révision du plan d'aménagement local – „état actuel des travaux“

Le conseiller communal Claude Lurf informe, que la Commission de planification pour la révision du plan d'aménagement local a été élue en décembre 2015. Parallèlement une procédure de consultation et de participation publique a été lancée. Entre-temps, les membres de la Commission de planification se sont rencontrés 2x. Lors de la première séance, la Commission s'est constituée et les tâches ont été discutées. Les résultats de la procédure de consultation et de participation ont également été analysés. Ceux-ci ont été évalués et publiés dans la feuille d'info. Basé sur un concept de tâches prévu par la procédure, la définition desdits objectifs de planification a débuté à mi-mars. Il s'agit des domaines urbanisation, paysage – nature et transport – énergie.

La prochaine séance se tiendra au début mai 2016. Le but de la Commission de planification est de soumettre un avant-projet aux autorités cantonales, avant les vacances d'été.

En fonction de la réponse des autorités cantonales, suivra un travail détaillé, dont des informations plus constructives pourront être apportées à l'occasion de l'assemblée commune automnale.

Un électeur demande, si l'on est sûr d'obtenir une réaction rapide de la part du canton

Le syndic répond, que cela doit être possible, car un conseiller d'Etat a promis son aide.

Le conseiller communal Claude Lurf ajoute, que ce conseiller d'Etat est maintenant député.

Une électrice demande, si la coopération et le droit de regard fonctionnent au sein de cette Commission de planification.

Le conseiller communal Claude Lurf répond, que les membres de cette commission collaborent de manière constructive et résolue.

10. Divers

Le syndic remercie d'abord Monsieur Max Zürcher, arrivé en visite du Mexique, pour sa participation à l'assemblée communale.

Le syndic remercie les nouveaux conseillers communaux, Peter Balmer et Thomas Weisskopf, et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de leur nouvelle fonction.

Une électricienne demande, si le giratoire de l'HFR Hôpital Meyriez – Morat – à la hauteur de la Permanence – sera goudronné. Actuellement, passer ce lieu à vélo est rendu dangereux par le gravier qui jonche le sol.

Le syndic informe, qu'il a récemment participé à une réunion à ce sujet. L'asphaltage, concernant la route de Lausanne, la route de l'Hôpital et le Chemin du Village jusqu'à la hauteur de l'Entreprise Roland SA, débutera la semaine 21.

Un électeur remercie le syndic et le conseiller communal André Chevallier pour leurs nombreuses années consacrées au service de la commune. Ses paroles sont remerciées par des applaudissements.

La conseillère communale Josiane Zeyer remercie Madame Catherine Hess pour ses nombreuses années passées à la Commission scolaire et lui remet un bouquet de fleurs.

La conseillère communale Josiane Zeyer remercie le conseiller communal André Chevallier et lui offre un cadeau. Elle remercie également son épouse Hildegard et lui remet un bouquet de fleurs.

Le conseiller communal André Chevallier jette un coup d'œil rétrospectif sur son activité au sein du conseil communal de 2001 – 2016.

Le syndic résume les événements les plus importants qui ont marqué son mandat au cœur du Conseil communal durant 50 ans.

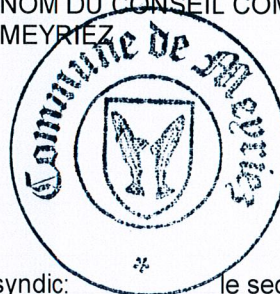
Les tambours de Morat résonnent pour Walter Zürcher

Au nom du Conseil communal et de la population, Josiane Zeyer remercie le syndic Walter Zürcher Pour toutes ces longues années de dévouement et lui offre un cadeau. Son épouse Margrit est également remerciée et reçoit un bouquet de fleurs.

Le syndic remercie toutes les personnes présentes pour leur participation et clôt l'assemblée.

Fin de l'assemblée: 21.15

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
DE MEYRIEZ



Le syndic:
W. Zürcher

le secrétaire:
E. Spech

Suite à l'assemblée, les participants sont cordialement invités à un apéritif.